

18. Entorse légère.
19. Luxations de l'articulation scapulo-humérale, facilement réductibles et sans complication.
20. Lumbago.
21. Furoncles.
22. Abcès superficiels.
23. Phlegmon peu étendu.
24. Inflammations superficielles de la peau, sans fièvre.
25. Maladies cutanées récentes et légères.
26. Plaies simples et superficielles.
27. Engelures.
28. Brûlures peu étendues de premier et du deuxième degré.

N° 285. — *DÉPÊCHE ministérielle du 18 août 1876 créant un bureau de poste à Taïo-hae (4^e direction, 1^{er} bureau).*

Paris, le 18 août 1876.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par lettre du 3 mai dernier, vous m'avez proposé de créer un bureau de poste à Taïo-hae (îles Marquises), pour l'échange en dépêches closes des correspondances entre ces îles et la métropole.

De concert avec la direction générale des postes, j'ai accueilli cette proposition, par suite de laquelle les habitants des Marquises pourront recevoir plus rapidement les correspondances expédiées par la voie de San Francisco.

En conséquence, le bureau de poste de Taïo-hae est constitué en bureau d'échange, et à ce titre il sera en relation avec les bureaux métropolitains du Havre et de Paris, ainsi que les agents embarqués sur les paquebots français à Colon; il devra opérer dans les mêmes conditions que celui de Papeete.

Il recevra directement du capitaine du bâtiment chargé des communications entre San Francisco et Tahiti les dépêches closes à destination des Marquises; celles-ci lui seront remises au moment du passage du bâtiment à Taïo-hae.

Il fera, de son côté, des dépêches closes pour les deux bureaux métropolitains et l'agent des postes ci-dessus indiqués; il les remettra au capitaine du bâtiment qui devra les déposer au bureau de Papeete. Le receveur de ce dernier bureau les gardera sans les ouvrir, et pourvoira à leur réexpédition au moment du départ du bateau pour San Francisco.

Le bureau de Taïo-hae pourra également expédier ses dépêches